

La scolarisation des handicapés n'est pas acquise pour tout le monde

Comme beaucoup de parents, la maman de Jowy constate que la loi sur la scolarisation des enfants handicapés n'est pas toujours appliquée. Dans le Rhône, de nombreux emplois vie scolaire ne sont pas pourvus

« Jowy a cinq ans et demi. C'est un enfant qui a un rythme particulier. Il a marché à trois ans et demi. Il ne dit pas beaucoup de mots. Il porte un corset. Nous n'avons pas vraiment d'explication médicale mais nous savons qu'il ne peut pas aller à l'école sans une auxiliaire de vie ». Rita Khoury, la maman de Jowy a donc constitué un dossier pour bénéficier de cet accompagnement. « J'ai fait la demande en mai 2010. Ensuite j'ai rappelé plusieurs fois pour savoir où ça en était. Le 9 septembre, je n'avais toujours pas de nouvelles ». Comme Jowy beaucoup d'enfants en situation de handicap n'ont pas pu faire leur rentrée sereinement. Soit parce qu'en septembre, ils ne savaient toujours pas s'ils pouvaient bénéficier d'une auxiliaire. Soit parce qu'il n'y avait personne pour les accompagner, bien que leurs parents

aient reçu une notification leur attribuant une aide. Rita Khoury a alors continué son parcours du combattant. Après plusieurs coups de fil infructueux, elle s'est rendue à la Maison départementale des personnes handicapées. « J'ai vraiment insisté. Le lendemain, le dossier est passé. On accordait à Jowy une auxiliaire 12 heures par semaine... mais j'ai attendu deux semaines sans rien. Là, j'ai eu un rendez-vous avec l'Inspection académique qui m'a donné une AVS de remplacement en attendant une autre solution ». Six heures par semaine, ponctuellement douze heures. De quoi tenir...

Deux semaines avant la Toussaint, Mme Khoury apprend avec soulagement que la situation est réglée. Le directeur de l'école m'a appelée pour me dire qu'il avait l'autorisation de recruter quelqu'un pour mon

fil et pour un autre enfant, dans la même situation. Soulagement éphémère : « Quand il a trouvé la personne, Pôle emploi l'a appelé pour lui dire qu'il n'y avait plus d'argent ! » C'est en effet à cette époque que l'Etat fait savoir que l'enveloppe pour les contrats d'avenir (emplois aidés dont les emplois vie scolaire font partie) est épuisée (voir ci-dessous). Plus d'argent, plus d'auxiliaire. « Pour le moment, on en est toujours à la solution provisoire », soupire la maman de Jowy. « Je suis un peu outrée que ça se passe comme ça. On met déjà du temps pour accepter d'avoir un enfant différent. Je pensais que le droit d'aller à l'école était acquis ».

Muriel Florin

> A NOTER
Rassemblement parents syndicats aujourd'hui mercredi à 14 heures devant l'Inspection académique



/ Photo Pierre Augros

On recrute vraiment?

Selon l'Inspection académique, il est difficile de faire coïncider l'offre et la demande. En réalité, ces emplois sont peu attractifs. « J'avais deux postes à pourvoir. Pôle emploi m'a envoyé six CV. Deux personnes ne sont jamais venues. Deux autres ne savaient pas en quoi consistait le travail et n'en ont pas voulu. Il restait une personne qui ne parlait pas bien français, ce qui rend difficile l'accompagnement d'un enfant. L'autre m'a tout de suite dit qu'il avait une piste plus intéressante ailleurs. Elles auraient quand même pu faire l'affaire. Mais à ce moment là Pôle emploi m'a dit qu'il n'y avait plus d'argent », indique un directeur. Sur un petit nombre d'heures, payées au SMIC sur des créneaux horaires rendant difficile un complément. Payés au Smic sur six mois et des horaires peu compatibles avec une autre activité, peu formés, les personnels ne sont sans doute pas si faciles à trouver. Encore faut-il vraiment vouloir les recruter... Lundi 22 novembre, en consultant le site de Pôle emploi, nous avons relevé en tout et pour tout neuf offres d'emplois pour des auxiliaires et des emplois de vie scolaire sur le département du Rhône. Ce qui laisse songeur face au 171 équivalents temps plein à pourvoir, d'après la circulaire de l'Inspection académique. Mais le problème n'est pas réglé pour autant.



Pour le ministre de l'Education Luc Chatel, un dossier prioritaire?

Le recrutement du personnel dépend en effet du budget dont dispose l'Inspection académique, et au-delà, du volant de contrats aidés par l'Etat. Des parents se retrouvent donc avec une solution... qui existe seulement sur le papier. Ils sont souvent renvoyés d'interlocuteur en interlocuteur. De source non officielle, la MDPH a de plus du mal à gérer l'afflux de dossiers. Au Conseil général, on modère cette critique en affirmant que le délai de 4 mois maximum entre le dépôt d'un dossier et la notification est respecté.

Face à des financements serrés, le recours à des solutions de fortune

En apparence, c'est une bonne nouvelle. Début novembre, l'inspection académique du Rhône a produit une liste d'écoles autorisées à recruter des emplois vie scolaire pour accompagner des enfants en situation de handicap. Au total, 171 équivalents temps plein (24 heures chacun) sont programmés. Cette bonne nouvelle n'est qu'apparente : D'une part ce courrier administratif confirme le manque de personnels qui perdure depuis la rentrée. D'autre part, l'octroi des 171 emplois ne comble pas tous les besoins. La situation résulte d'une part d'un manque de financement national, d'autre part d'une gestion particulière du problème au niveau de l'Inspection académique. Au mois d'octobre, l'Etat a fait savoir que l'enveloppe budgétaire était épuisée pour les emplois aidés (dont les EVS) destinés à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Les associations ont réagi. La préfecture du Rhône a obtenu une autorisation de recrutement anticipé sur l'enveloppe de l'an prochain - ce qui explique la circulaire sur les 171 emplois -. Le problème n'est pour autant pas réglé de façon pérenne.



Un problème de recrutement?

En ce qui concerne la situation départementale, l'Inspection académique a décidé tardivement de confier la partie administrative du recrutement du lycée Ampère, à Lyon. Le dispositif a eu du mal à s'enclencher, laissant de nombreuses familles sur le carreau. Depuis la rentrée, les plaintes affluent. Les parents obtiennent rarement gain de cause. Le Snuipp-FSU ont aussi cherché à obtenir des informations auprès de l'administration... sans réponse précise. Il y a quelques jours, le syndicat (majoritaire chez les professeurs des écoles) a réalisé sa propre enquête : elle recense 74 enfants non accompagnés alors que la commission spécialisée leur a attribué un auxiliaire. C'est

moins que les 171 reconnus par l'administration, mais ce n'est qu'un sondage... Sur-tout certains enfants vont certainement encore attendre puisqu'ils ne se trouvent dans des écoles de la liste de l'Inspection académique... Toujours selon ce sondage, s'y ajoutent 46 enfants qui attendent toujours une notification d'aide, leur permettant de suivre une scolarité ordinaire. Autre problème, plusieurs enfants ont une auxiliaire, mais à temps réduit... Faute de personnels recrutés en nombre suffisant, l'administration réduit parfois le nombre d'heures attribuées à chaque enfant par la MDPH. Exemple parmi d'autres, Florence, maman d'un enfant dyspraxique en CP a attendu deux mois l'arrivée d'une auxiliaire et signale qu'il manque dix heures d'accompagnement pour quatre autres enfants de l'école. Une directrice de maternelle à Villeurbanne témoigne aussi. « J'ai six enfants concernés. Il manque une douzaine d'heures d'accompagnement à répartir. Un petit garçon a 9 heures au lieu de 18. Compte tenu des personnels à partager, une petite fille a quelqu'un l'après-midi... Pendant la sieste ! ».

960 enfants

Globalement, la scolarisation des enfants handicapés progresse. Selon le Snuipp-FSU, 960 enfants avaient reçu une notification d'auxiliaire en 2006-2007. De même source, ils sont 2186 cette année scolaire (2 561 accords de la MDPH entre janvier et septembre 2010 selon le Conseil général). L'Inspection académique affirme disposer de 1 697 contrats EVS (CDD six mois), prioritairement dédiés au handicap.

Déficit de 5%

Selon cette administration 45 000 heures sont pourvues sur les 47 260 attribuées par la MDPH. Le déficit de 5% semble très faible par rapport aux nombreux témoignages recueillis mais il est impossible de vérifier ces données. Depuis 2006, c'est la commission des droits à l'autonomie qui vote les propositions d'accompagnement faites par la MDPH. Les familles reçoivent ensuite une notification d'attribution d'auxiliaire pour un certain nombre d'heures.